



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

PRENDRE LES DEVANTS

Demandes budgétaires 2022
de la Fédération québécoise des municipalités

Février 2022

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS

PRENDRE LES DEVANTS

S'il y a une constante dans l'actualité depuis quelques années, c'est le changement. Alors que nous sommes acteurs et observateurs de cette rapide évolution, deux thèmes la symbolisent principalement. D'un côté, un nouveau paradigme d'occupation du territoire lié à l'accès à un milieu de vie de qualité et à l'accès à la nature, de l'autre, l'enjeu de main-d'œuvre, déjà présent avant la pandémie, et qui s'accroît.

Dans les deux cas, le gouvernement du Québec a pris acte du changement et a mis en place des mesures pour s'adapter à la nouvelle réalité. Il a pris les devants avec l'Opération haute vitesse en se fixant comme objectif l'accès à Internet haute vitesse partout sur le territoire. Ainsi, à l'automne 2022, dans chaque communauté, les travailleurs et les travailleuses pourront accomplir leurs tâches à partir de la maison. Les entreprises, pour leur part, n'auront plus à subir cette lacune de connectivité archaïque qui les prive de la croissance et de la prospérité accessibles aux autres. Le gouvernement a aussi agi pour pallier les effets du problème de la main-d'œuvre, que ce soit en immigration, en automatisation et en robotisation ou pour la requalification de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, le travail effectué pour sauver les entreprises et la vigie acharnée du gouvernement et des services de développement des MRC ont permis, au pire de la crise, de maintenir le tissu commercial et industriel des régions bien en vie. C'est entre autres cela qui nous permet maintenant d'envisager le futur avec optimisme. Au Québec plus qu'ailleurs, nous avons évité le cycle délétère des fermetures obligeant à repartir à zéro et à relancer des entreprises après un choc économique.

La tâche n'est pas entièrement accomplie pour autant. De l'avis de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), il est maintenant temps d'aller encore plus loin et de jeter les bases du futur des régions. Les changements démographiques visibles depuis plus d'un an s'accroissent et les récents chiffres publiés par l'Institut de la statistique du Québec ne font que confirmer cette tendance. De plus en plus de Québécois et Québécoises choisissent les régions. Les Laurentides, Lanaudière, l'Estrie, la Mauricie, le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean ont tous amélioré leur bilan migratoire interne pour une deuxième année consécutive en 2020-2021. La grande majorité des MRC du Québec a d'ailleurs vu son bilan migratoire interne s'améliorer et 60 d'entre elles connaissent leur meilleur résultat depuis 2001-2002. C'est une toute nouvelle façon de voir l'aménagement, le développement et l'occupation du territoire.

La FQM propose que tous ensemble nous prenions les devants pour que le Québec soit la société la plus en avance, la plus adaptée à la nouvelle économie et au nouveau paradigme d'occupation du territoire. C'est en quelque sorte un chantier de la productivité et des infrastructures que nous devons entreprendre, à l'image des perspectives ouvertes par les grands chantiers hydroélectriques ou le déploiement d'Internet. Nous demandons, en ce sens, des mesures structurantes pour que toutes les régions du Québec soient à l'avant-garde du changement et prêtes à s'appropriier pleinement cette nouvelle façon de voir notre économie, la société et tous les projets de vie qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

Prendre les devants	ii
Prendre les devants pour la productivité des régions	4
La couverture cellulaire partout sur le territoire.....	4
Accès entreprise Québec : bâtir sur la solidité d'un réseau	7
L'ARTERRE : un modèle qui a fait ses preuves.....	12
Revoir et adapter les programmes pour des infrastructures en bon état	15
Des défis à relever sur le court terme	18
Le transport plus que jamais au centre du développement	20
Transport collectif et adapté : une aide cruciale à un service essentiel.....	20
La FQM alliée du renouveau en transport aérien	22
Vision stratégique et prospective du développement de l'habitation	24
L'habitation : une dimension incontournable de l'aménagement du territoire et de toute démarche de développement	24
Amélioration de l'habitat : reconduction et bonification du programme RénoRégion	29
Poursuivre et pérenniser les actions de protection et de mise en valeur de notre richesse patrimoniale.....	30
Un réseau d'agents experts en patrimoine immobilier à pérenniser.....	30
L'urgence de soutenir la sauvegarde de nos églises	31
Fonds supplémentaires pour la création, la restauration et la protection de milieux humides et hydriques	34
Les milieux naturels au centre des milieux de vie	36
SOMMAIRE exécutif.....	38

PRENDRE LES DEVANTS POUR LA PRODUCTIVITÉ DES RÉGIONS

LA COUVERTURE CELLULAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Certains dossiers traînent plus que d'autres. La communication par téléphone portable est devenue l'un des pivots incontournables de nos vies professionnelles et personnelles; l'outil par lequel nos relations avec les autres passent dorénavant largement. Les activités quotidiennes nécessitent maintenant de recourir au cellulaire, que ce soit pour l'orientation routière, les livraisons, le commerce en ligne, le télétravail, les soins de santé ou les appels d'urgence.

Le monde qui s'accélère a laissé un trop grand nombre de nos régions dans un *no man's land* technologique. On s'étonne encore, en 2022, de parcourir les routes du Québec et de « perdre le signal » en pleine discussion téléphonique. Les gouvernements doivent impérativement mettre fin à l'absurdité d'un service de cellulaire inégal, défaillant et qui limite le développement de nos régions, lorsqu'il ne menace pas la sécurité même des citoyens et des citoyennes. La fin du service de pagette coupe plusieurs secteurs du Québec d'un moyen de communication crucial à cet égard. Comme pour Internet haute vitesse, la solution c'est maintenant.

Le déploiement de la technologie cellulaire a trop souvent emprunté, comme celui d'Internet haute vitesse, une trajectoire arbitraire et désorganisée. Par exemple, des investissements importants ont été consentis en 2018 pour offrir une couverture de qualité dans Charlevoix qui devait accueillir le Sommet du G7. Le problème devait être résolu. Or, le résultat est tout autre et démontre l'incurie en ce domaine. En effet, des secteurs de Charlevoix, immédiatement hors des zones identifiées pour répondre aux besoins du Sommet, sont encore sans service. De plus, une expérience de télémédecine mise en place pour contrer la pénurie de médecins en milieu rural est même en difficulté en raison des problèmes de couverture cellulaire. On le constate, même dans Charlevoix, cet enjeu n'est toujours pas résolu!

L'Opération haute vitesse menée par le gouvernement du Québec est, pour sa part, un exemple de vision et de concertation de la part des instances gouvernementales fédérale et québécoise. D'ici l'automne, elle permettra de brancher l'ensemble des foyers québécois à Internet haute vitesse. Il est nécessaire de concevoir, pour le réseau cellulaire, un programme ambitieux qui mettra fin aux inégalités qu'on observe.

D'abord, la cartographie

Il faut d'abord faire un portrait réel de la situation et procéder par étapes. Si une cartographie exacte et complète de la couverture avait été faite dès le départ pour Internet haute vitesse, le dossier aurait été réglé beaucoup plus rapidement. Nous devons cartographier toutes les régions pour identifier les zones qui demeurent à couvrir. Par la suite, il sera beaucoup plus facile de déployer efficacement la bonne technologie dans les endroits clés.

LE CENTRE-DU-QUÉBEC À L'AVANT-GARDE

La Table des MRC du Centre-du-Québec a lancé, en août 2018, un appel d'offres pour évaluer la qualité de la couverture cellulaire de son territoire, couvrant 6915 km². La population d'environ 240000 personnes est répartie en près de 80 municipalités, dont la plus peuplée compte 75000 personnes. Le territoire comporte donc de grandes zones rurales.

L'accès au réseau cellulaire est peu fiable sur la moitié du territoire de la MRC de Bécancour et inaccessible à certains endroits. Cette MRC, dont la superficie est de 1132 km², comprend 12 municipalités et une communauté autochtone abénaquise dans laquelle plus de 20000 citoyens habitent.

La vaste étendue du territoire, jumelée à cette relativement faible densité de la population, a donc rendu certaines zones « non prioritaires » pour les fournisseurs de service cellulaire. Le résultat : des conversations téléphoniques sont continuellement interrompues lors de déplacements sur le territoire. Les citoyens, les gens d'affaires et les élus-es méritent mieux. C'est une question de sécurité pour les citoyens et de développement économique. La sécurité est d'ailleurs un aspect primordial de la démarche entreprise par la région.

L'identification et l'évaluation des zones problématiques étaient la première étape nécessaire pour l'amélioration des services. Les informations recueillies ont permis d'évaluer la situation et d'en dresser un portrait juste. Ceci a permis aux MRC de chiffrer le pourcentage du territoire ou de la population pour les différentes qualités de service qui ont été établis.

L'évaluation portait sur la qualité des communications vocales et le potentiel de transfert de données. Elle a permis d'identifier les zones nécessitant davantage de couverture ainsi que le nombre de nouveaux sites qui pourraient être nécessaires pour combler ces lacunes.

L'étude produite a aussi fourni aux MRC des pistes de solutions pour leurs démarches futures avec les autorités gouvernementales et les fournisseurs de service cellulaire.

Ensuite, de l'audace pour couvrir toutes les régions

Une fois le portrait de la situation effectué pour tout le Québec, un programme à l'image de l'Opération haute vitesse doit être mis en place pour régler le problème du réseau cellulaire et surtout positionner les régions de façon avantageuse pour la relance et l'économie du futur.

En assurant un signal cellulaire de qualité partout sur le territoire, le gouvernement améliorera la situation des entreprises, que ce soit pour leurs activités courantes ou pour garantir à leurs employés des conditions de vie égales à celles auxquelles tout Québécois est en droit de s'attendre.

Les enjeux auxquels font face nos entrepreneurs sont inusités. Qu'ils soient du domaine manufacturier, agricole, forestier, touristique ou de services, leurs défis sont énormes. En plus de l'imprévisibilité qu'ils ont dû gérer durant les dernières années, ils doivent composer avec une problématique de main-d'œuvre qui déjà présente avant la pandémie, s'accroît de façon alarmante.

Il n'est pas seulement question de pallier les conséquences de la pandémie ou de s'adapter aux soubresauts du marché de l'emploi. Nous voulons que l'économie des régions, y compris dans les secteurs traditionnels comme l'agriculture ou l'acériculture, fasse un bond vers l'avant en s'armant de technologie de pointe. Dans ce sens, en utilisant le signal cellulaire ou Internet haute vitesse pour accélérer l'automatisation et la robotisation, et en faisant un usage optimal de la main-d'œuvre, ceux-ci pourraient atteindre un nouveau niveau de productivité. Le choix des technologies cellulaires à déployer devrait être basé afin de favoriser leur adoption par les différents secteurs de l'économie en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités (grande superficie des exploitations agricoles, type d'équipement utilisé par les PME, etc.). L'innovation, la connectivité des objets et la 5G ne devraient pas avoir de limite de territoire.

En 2022, les Québécois et les Québécoises méritent mieux qu'un service en gruyère qui affecte la capacité d'organiser des services de protection et d'urgence, de même que la vitalité des territoires, plaçant ainsi la limite au développement de plusieurs milieux ainsi qu'aux projets mis de l'avant par nos élus-es. En déployant une technologie cellulaire de pointe partout, nous réunirons les conditions pour un arrimage entre les besoins des entrepreneurs, la nécessité d'optimiser les services publics et les ambitions de plusieurs familles.

La FQM demande que 10 M\$ soient mis à la disposition des MRC du Québec pour faire la cartographie de la couverture cellulaire sur leur territoire. Les contrats pour la réalisation de la cartographie feraient l'objet d'appels d'offres coordonnés par la FQM.

La Fédération propose que soit mis sur pied un programme conjoint entre les gouvernements du Québec et du Canada afin de déployer rapidement la technologie cellulaire de pointe, incluant la technologie 5G, dans toutes les régions du Québec, pour le bien-être et la connectivité des résidents, l'accueil de nouvelles familles et pour soutenir la productivité des entreprises (PME, agriculteurs, acériculteurs, etc.).

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC : BÂTIR SUR LA SOLIDITÉ D'UN RÉSEAU

Toutes les crises révèlent les forces et les faiblesses d'une société, notamment celles de leurs gouvernements et des différents intervenants. Au Québec, l'actuelle pandémie aura démontré la force des services de développement local des MRC comme porte d'entrée des entrepreneurs pour affronter la crise. En effet, l'efficacité des programmes de fonds d'urgence aux petites et moyennes entreprises aura permis de constater la nécessité du réseau mis en place par les élus-es réunis au sein des MRC et par leurs professionnels dévoués.

Avec l'appui du ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), M. Pierre Fitzgibbon, la mobilisation des élus-es et des professionnels a tout simplement été exceptionnelle. Depuis le lancement du Programme d'aide d'urgence des petites et moyennes entreprises (PAUPME) et de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), ce sont près de 400 M\$ qui ont aidé directement plus de 12 000 entreprises à traverser la tempête. Plus encore, ce sont des dizaines de milliers d'entrepreneurs qui ont profité de l'accompagnement des services de développement local ou des organismes partenaires des MRC.

Le résultat est probant : des milliers d'entreprises ont été sauvées et la reprise est forte. Cependant, le problème de main-d'œuvre constitue encore un enjeu majeur pour notre monde et nous avons fermement l'intention de nous y attaquer.

La création par le gouvernement en novembre 2020 du réseau Accès entreprise Québec (AEQ), regroupant tous les services de développement économique des MRC sous une même appellation, est venue renforcer notre rôle en tant que porte d'entrée pour ceux qui désirent se lancer en affaires et pour les petites et moyennes entreprises de nos territoires. Cette mesure, simple à première vue, simplifiera la vie de ceux désirant réaliser un projet d'entreprise, puisqu'ils peuvent maintenant s'adresser à un seul endroit pour avoir accès aux services et aux programmes. Ce travail d'accompagnement s'effectuera avec nos partenaires actifs dans nos communautés, sous la coordination des MRC.

Afin de relever le défi de la main-d'œuvre, des outils additionnels doivent être mis à la disposition des entrepreneurs. La période actuelle est cruciale et les MRC occupent la meilleure position pour accompagner les PME afin qu'elles s'adaptent à la nouvelle réalité et pour que les régions soient en première ligne de la croissance économique du Québec.

La relève entrepreneuriale : les services locaux de développement comme outil d'une réelle offensive

À l'automne 2021, la FQM a déposé un mémoire au MEI dans le cadre d'une consultation sur la révision du Fonds local d'investissement (FLI). Plusieurs enjeux freinant la relève entrepreneuriale y ont été abordés, notamment l'incapacité de plusieurs candidats, releveurs de qualité, de réaliser leur projet en raison de leur capacité financière limitée. Le ministère a identifié ce problème parmi

les plus importants et nous comprenons que ses dirigeants désirent proposer une nouvelle approche pour faciliter la relève.

La FQM a discuté de la problématique avec ses membres et plusieurs constats ont été observés :

1. Il existe plusieurs repreneurs de qualité pour des entreprises prospères dans toutes les régions du Québec;
2. Ces repreneurs potentiels sont très actifs et travaillent résolument à monter leurs projets;
3. Une grande partie de ces repreneurs se voient refuser l'accès aux sources de financement traditionnelles et existantes en raison de leur capacité financière limitée;
4. Souvent, les cédants potentiels ne désirent pas participer significativement au financement du transfert de leur entreprise, incluant la vente, faisant partie de leur planification financière pour leur éventuelle retraite.

La situation demande une nouvelle approche s'appuyant sur un réseau d'acteurs implantés dans leur milieu et ayant démontré leur efficacité ainsi que leur potentiel d'intervention. Les services de développement des MRC sont donc au cœur de l'action.

Avec les programmes d'aide aux entreprises, un exemple de collaboration entre le ministère, la FQM et les services de développement des MRC a permis de soutenir des milliers de PME québécoises durant la crise découlant de la pandémie. De plus, avec le réseau Accès entreprise Québec, les MRC se sont dotées de ressources supplémentaires pour accompagner les entrepreneurs et ainsi dynamiser l'économie locale; elles ont les ressources pour accompagner les repreneurs. Par ailleurs, il faut souligner le rôle des comités d'investissement des MRC et celui des professionnels les conseillant et qui ont permis une gestion rigoureuse des fonds disponibles.

La FQM demande au gouvernement d'ajouter un mandat de soutien à la relève entrepreneuriale au Fonds local d'investissement (FLI) pour permettre aux repreneurs potentiels de qualité de réaliser leur projet. Le nouveau modèle pourrait prendre la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt à l'entreprise pour que le transfert se concrétise.

Chaque dossier étant différent, la flexibilité accordée à la MRC et à son comité d'investissement devrait se baser sur cette nouvelle approche. Il est important que la MRC détienne la marge de manœuvre nécessaire pour déterminer les conditions de l'aide accordée au repreneur.

Pour que le FLI favorise la relève au sein d'entreprises existantes, voici les principaux éléments de cette approche :

1. Le soutien financier au repreneur ou à l'entreprise sera déterminé par le comité d'investissement de la MRC. Le repreneur ou l'entreprise devra aussi respecter les exigences

- rigoureuses de la politique d'investissement de la MRC, notamment au niveau des conditions de la transaction avec le cédant;
2. Le releveur devra accepter un accompagnement assidu de la MRC;
 3. Ce soutien financier pourrait prendre différentes formes, au choix de la MRC, en fonction des besoins, de la situation de l'entreprise et du ou des releveurs de leur territoire. Par exemple, l'aide pourrait prendre la forme d'un pardon de prêt, sur une période déterminée, une fois le projet de transfert réalisé ou encore d'un prêt sans intérêts selon des termes adaptés à la réalité de l'entreprise. Ce soutien serait une forme de subvention et le choix de l'option demeurerait l'apanage du comité d'investissement.

Nous rappelons que la MRC est responsable de l'intégrité du Fonds local d'investissement (FLI). Un financement devra être prévu pour mettre en branle cette nouvelle approche.

La FQM demande au ministre des Finances pour le budget 2022-2023, qu'une enveloppe réservée au FLI volet relève, avec la possibilité de pardon de prêt allant de 100 000 \$ à 3 00 000 \$ selon la taille et la réalité de la MRC, soit disponible pour le soutien financier retenu, notamment les éventuelles pertes de capital en cas de résiliation d'actifs des prêts de relève octroyés à moins de 2 % d'intérêt ou encore un possible soutien financier au niveau des études nécessaires à la transaction.

De plus, nous pourrions envisager la création d'une enveloppe distincte facilitant la gestion du risque pour cette éventuelle mesure et ainsi préserver la pérennité du FLI. Le coût total annuel estimé de cette mesure structurant l'économie de nos territoires serait d'au plus 15 M\$.

Une gestion flexible de l'enveloppe permettrait de répondre aux besoins de capital pour que la relève entrepreneuriale puisse atteindre son plein potentiel et ainsi, participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec. Finalement, ce nouveau volet accentuerait grandement l'efficacité du réseau Accès entreprise Québec.

Arrimage entre le réseau Accès entreprise Québec et Investissement Québec : une vision pour le développement des territoires

Bien qu'il s'assoie sur une expertise de longue date et une tradition de soutien au développement local, le réseau Accès entreprise Québec est relativement jeune. Il a grandi rapidement avec l'arrivée de la pandémie de la COVID-19. Le personnel des services de développement économique des MRC s'est attaqué à un défi gigantesque au moment de l'instauration des premières mesures de restrictions sanitaires. Ils ont permis à une multitude d'entreprises de rester en affaire en conservant le tissu industriel et commercial dans chacun des territoires.

La FQM demande, afin de soutenir l'action des membres du réseau Accès entreprise Québec dans les années futures, que le ministère de l'Économie et de l'Innovation accompagne les MRC dans l'élaboration d'une vision stratégique en vue d'un meilleur arrimage entre leur vision du développement de leur territoire et les interventions d'Investissement Québec.

Les MRC ont besoin de se doter de plans de développement cohérents sur leur territoire. Elles bénéficieraient en ce sens d'un accompagnement pour une réflexion sur la vision à mettre de l'avant et les actions à privilégier. Une telle mesure devrait être flexible compte tenu de la diversité des territoires et de la réalité de chacun des services de développement économique.

La FQM demande que des ententes sectorielles soient conclues à l'échelle des MRC pour favoriser leur développement économique.

La FQM demande que le ministère de l'Économie et de l'Innovation mette à la disposition des membres du réseau Accès entreprise Québec une somme visant à concevoir et à conclure ces ententes dans l'optique d'un développement cohérent et structuré de l'économie sur leur territoire et suivant une vision reconnue par tous les intervenants.

Une telle mesure devrait faire l'objet d'une gestion locale pour s'assurer que la vision mise de l'avant et les sommes investies servent les priorités établies par le milieu.

Soutien à l'automatisation et à la robotisation

Pour pallier le problème de main-d'œuvre, de plus en plus de PME ont recours à l'automatisation et à la robotisation. C'est un enjeu certain à court terme, mais aussi, surtout, pour la productivité à long terme, au-delà de l'enjeu de main-d'œuvre. En profitant des bouleversements actuels pour mettre en place de nouveaux processus et de nouvelles technologies, les PME du Québec sortiront plus fortes de la pandémie.

La productivité est au centre des préoccupations du ministre des Finances, M. Éric Girard, et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité, M. Jean Boulet. Des efforts importants en ce sens ont d'ailleurs déjà été consentis à l'occasion des derniers rendez-vous budgétaires. Nous pouvons aller encore plus loin.

Les PME ont besoin d'accompagnement dans l'automatisation de leurs processus et pour la robotisation. Les services de développement des MRC, encore une fois, sont les mieux placés pour accompagner les entrepreneurs dans leur diagnostic pour identifier les meilleures solutions pour l'optimisation de leurs processus et leurs choix technologiques.

La FQM demande un budget pour accompagner les entreprises afin d'accroître leur productivité à travers l'automatisation de leurs processus et la robotisation.

L'ARTERRE : UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

L'ARTERRE est un service de maillage favorisant l'accessibilité au monde agricole par l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Le service est offert par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) à l'ensemble des MRC du Québec.

Le service résulte de la fusion de deux projets novateurs : la Banque de terres agricoles mise sur pied par la MRC Brome-Missisquoi et la Banque de fermes créée par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA). Développé en 2017 et déployé dans sa forme actuelle depuis mars 2018, L'ARTERRE est l'exemple même de l'action des MRC au service du développement et de la vitalité de leur territoire.

L'ARTERRE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 82 MRC et villes adhérentes au service;
- 40 agents de maillage, dont 16 à temps plein et 24 à temps partiel;
- 24 ententes signées directement avec une MRC;
- 11 ententes signées pour un regroupement de MRC à l'échelle régionale.

Au 1^{er} octobre 2021 :

- 141 jumelages ont été entièrement réalisés grâce à L'ARTERRE;
- 241 établissements hors L'ARTERRE ont été conclus (établissement pour lequel un des candidats a bénéficié d'un accompagnement);
- Un total de 382 établissements agricoles ont été accompagnés en tout ou en partie par un agent de maillage;
- 830 aspirants agriculteurs sont accompagnés dans leurs démarches par un agent de maillage;
- 607 propriétaires sont disponibles pour un jumelage.

Une étude économique réalisée par le Groupe AGÉCO en 2020 a évalué les retombées des établissements accompagnés par L'ARTERRE. L'étude a établi que :

- Un démarrage génèrera un chiffre d'affaires annuel d'environ 216000 \$ à maturité, après cinq (5) ans;
- Un transfert génère un chiffre d'affaires de 308000 \$ annuellement, dès l'année du transfert.

En date du 1^{er} juillet 2021, L'ARTERRE peut donc estimer que :

- Les jumelages entièrement réalisés génèreront, à moyen terme, un chiffre d'affaires annuel de 26,9 M\$;

- Le chiffre d'affaires annuel de l'ensemble des établissements agricoles accompagnés par les agents de maillage sera de plus de 75 M\$.

Ce service contribue donc à la vitalité des territoires en attirant des aspirants agriculteurs âgés en moyenne de 30 à 45 ans dont la moitié ont de jeunes familles. Les établissements contribuent donc au renouvellement de la population et au maintien des commerces et services dans un contexte de population vieillissante et d'exode des jeunes vers les centres urbains.

Les entreprises maintenues ou démarrées grâce à L'ARTERRE permettent d'occuper et d'exploiter le territoire, d'utiliser les actifs existants, de contribuer au maintien, à la transformation et à l'accroissement des activités économiques de ces territoires et, conséquemment, au maintien de leur vitalité.

Des défis se dressent cependant pour le futur du service. Afin de nous assurer sur le long terme des bénéficiaires qu'il génère, il faudra :

1. Pérenniser les ressources actuelles

Les 16 agents de maillage à temps plein occupent des postes soutenus par des programmes d'aide financière d'une durée limitée. Cela crée une incertitude d'emploi ne favorisant pas leur rétention.

2. Harmoniser le service

Lors du déploiement de L'ARTERRE, le CRAAQ a offert aux territoires la possibilité d'adapter le modèle organisationnel à la réalité et à la dynamique de ceux-ci, permettant une adoption rapide par les MRC, qui ont choisi de travailler à l'échelle régionale ou selon les limites de leur territoire. Cependant, cette multiplicité des modèles rend difficile l'harmonisation du service et crée certaines disparités entre les territoires.

3. Continuer de répondre aux besoins

Avec ses quarante (40) agents de maillage répartis à travers la province, L'ARTERRE offre un accompagnement aux aspirants agriculteurs ou aux producteurs agricoles. Cet accompagnement est essentiel à la bonne préparation des candidats et favorise la réussite des projets d'établissement. 1564 candidats sont actuellement en démarche (830 aspirants et 734 propriétaires).

4. Engager les territoires

Plusieurs agents de maillage ont également d'autres mandats à l'échelle de leur territoire. Si cela est parfois un atout et permet de faire le lien entre diverses initiatives, la priorisation des mandats relègue quelquefois L'ARTERRE au second plan et nuit aux résultats du service dans les territoires.

La FQM demande que soit mis en place, à l'image du Programme Services-Conseils, un programme d'aide financière permettant le maintien des agents de maillage de L'ARTERRE dans les territoires et un support à sa coordination, assurant une cohérence et une harmonisation du service.

Ce programme d'aide financière annuel de 70 000 \$ par MRC leur permettrait de poursuivre ou de développer le service L'ARTERRE sur leur territoire. Une enveloppe de 4,2 M\$ est à prévoir pour maintenir les agents de maillage en place et financer l'implantation d'agents dans de nouvelles MRC. Une somme additionnelle devrait être prévue afin de pérenniser la coordination du programme.

La mise en place d'un tel programme favoriserait donc l'harmonisation du service entre les territoires, notamment en standardisant les éléments suivants :

- Le profil type des compétences recherchées chez un agent de maillage;
- Le nombre d'heures consacrées à L'ARTERRE sur le territoire;
- Les heures à investir en collaboration régionale.

Il améliorerait l'efficacité de L'ARTERRE car, en plus d'harmoniser l'offre dans les territoires, il créerait une spécialisation des ressources humaines et renforcerait le lien entre les territoires et la coordination.

REVOIR ET ADAPTER LES PROGRAMMES POUR DES INFRASTRUCTURES EN BON ÉTAT

Les infrastructures municipales sont essentielles pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens. Elles contribuent à la vitalité et à l'attractivité des milieux et leur présence est donc essentielle pour retenir les familles et les travailleurs et en attirer de nouveaux.

Les municipalités n'ont cependant pas la capacité de financer seules la construction et l'entretien des infrastructures étant sous leur responsabilité. Leur financement est partagé entre les trois paliers de gouvernement et les municipalités du Québec contribuent souvent déjà au maximum de leur capacité financière. Les municipalités sont responsables, en effet, de 60 % des infrastructures alors qu'elles perçoivent moins de 20 % des revenus.

Les municipalités doivent donc constamment requérir l'aide des autres paliers de gouvernement parce que le financement autonome est impossible, ce qui est particulièrement vrai pour les municipalités de petite taille, considérant la moins grande diversité des catégories d'immeubles et des sources de revenus.

Le déficit de maintien d'actif est significatif pour plusieurs types d'infrastructures et leur financement est insuffisant pour les maintenir dans un état acceptable. Selon le portrait dressé pour les 10 prochaines années pour les 607 municipalités participant à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, les besoins d'investissement en maintien d'actif régulier se chiffrent à près de 1,1 G\$ par an tandis que les besoins en rattrapage du déficit de maintien d'actif sont de l'ordre de 600 M\$ par an, soit un total de 1,7 G\$ par an de coût d'intervention estimé. Le financement des programmes est d'ailleurs souvent moindre pour la mise à niveau des équipements.

Plusieurs autres enjeux existent quant au financement des investissements visant à assurer le maintien et le rattrapage des infrastructures municipales, tels que les critères d'admissibilité aux programmes d'aide financière, la prévisibilité du financement, la santé financière des municipalités dans le temps, la capacité de réalisation des travaux nécessaires et la priorisation des cibles d'investissement.

Le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) est un très bon exemple d'inadéquation entre le financement et la réalité des municipalités. Annoncé en 2019, il a rapidement été entièrement souscrit, avant même la date limite prévue, favorisant ainsi les municipalités ayant une meilleure capacité de préparation.

Le défi de la planification

En effet, plusieurs municipalités de plus grande taille ont mis en place des systèmes de gestion de leurs actifs. Une planification des investissements à l'échelle des municipalités, dont l'élaboration d'un plan de gestion des actifs (PGA), permet une grande efficacité dans la gestion des dépenses,

dans le choix des cibles d'investissement et dans la réalisation des travaux. Un plan de gestion des actifs permet aussi de défendre objectivement les choix d'investissement des municipalités auprès de leurs partenaires gouvernementaux.

Il y a 1107 municipalités locales au Québec, dont 716 ont une population de moins de 2000 habitants. Le budget moyen de ces municipalités est d'environ 2 M\$ et la plupart composent avec un personnel extrêmement réduit. Les municipalités et les MRC rencontrent donc des difficultés pour avoir accès aux ressources financières et humaines pour la mise en place de plans de gestion des actifs. Les municipalités de petite et moyenne taille ont davantage besoin de soutien technique et financier pour élaborer ces plans de gestion des actifs.

Non seulement les municipalités du Québec n'ont pas toutes cette capacité de planification, mais de plus, les programmes gouvernementaux ne sont pas conçus en fonction de la gestion efficace des actifs. Il est donc impératif que la planification, le financement et l'entretien des actifs municipaux s'intègrent dans un modèle cohérent et durable dans lequel chacune est pleinement en mesure de jouer son rôle et d'assumer ses responsabilités.

Un modèle pour l'avenir

La Fédération suggère donc un changement de fond dans la conception des programmes de financement des infrastructures afin de tenir compte des besoins des municipalités et de leur planification.

Le programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec sont de bons exemples de collaboration entre tous les paliers de gouvernement, de prévisibilité du financement et de flexibilité. Il a cependant aussi ses limites, surtout quant aux équipements admissibles. Il y a donc lieu d'aller plus loin et de se servir de ce type d'exemples pour définir les contours d'un nouveau modèle.

La FQM demande que le gouvernement du Québec assure, conjointement avec le gouvernement du Canada, le financement à long terme des infrastructures municipales à travers un modèle :

- Flexible et applicable à différents types d'actifs;
- Basé sur une analyse globale des besoins de la municipalité et non pas pour un seul type d'infrastructure;
- Simple, en ce sens qu'il respecte les priorités identifiées par les municipalités dans leur planification.

Selon ce modèle, la municipalité bénéficierait annuellement d'une somme d'argent garantie dont elle disposerait en fonction de sa planification. L'allocation des sommes par municipalité serait donc consentie sur la base de critères objectifs tels la taille de la municipalité, le type d'actifs dont elle dispose, sa capacité à générer des revenus fiscaux, l'état général de son infrastructure et, bien

sûr, sa planification. Ces sommes pourraient aussi être déplacées d'une année à l'autre en fonction des besoins.

En s'appuyant sur une planification efficace, la municipalité aurait donc accès à un financement constant et intégré, c'est-à-dire qu'il s'appliquerait à plusieurs actifs. Ainsi, deux objectifs seraient atteints :

- L'utilisation efficace des fonds publics;
- La reconnaissance formelle de la municipalité comme entité autonome pouvant faire ses choix en gestion d'actifs et en investissement.

La FQM demande que le gouvernement du Québec, pour assurer une planification efficace dans les municipalités du Québec, mette en place une stratégie pour aider et soutenir financièrement les municipalités dans la planification de leurs travaux via la préparation et l'adoption de plans de gestion des actifs adaptés à la réalité de chacune.

La FQM demande que le gouvernement du Québec conçoive sa vision et son action pour que les municipalités se dotent d'un système de gestion des actifs en concertation avec la Fédération et en s'appuyant sur son expertise.

DES DÉFIS À RELEVER SUR LE COURT TERME

Bien sûr, un changement de philosophie prend du temps. Dans l'immédiat, des besoins importants doivent être comblés. L'évolution des besoins des communautés, les nouvelles exigences réglementaires, ainsi que le sous-investissement antérieur mettent donc en évidence des priorités pour 2022.

Barrages municipaux

Le gouvernement a déposé en novembre 2021 le projet de loi n° 102 *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission*. La Fédération est d'avis que la révision et le resserrement de la *Loi sur la sécurité des barrages* prévus au projet de loi sont essentiels pour assurer la sécurité et la pérennité de ces infrastructures stratégiques.

L'obligation pour les propriétaires d'exécuter des travaux de réfection et de mise aux normes selon cette Loi comporte cependant plusieurs défis importants pour les municipalités. L'ajout de nouvelles responsabilités doit s'accompagner d'un financement adéquat, particulièrement dans le contexte de la lutte aux changements climatiques.

La FQM demande que tous travaux découlant de ces nouvelles exigences soient admissibles à du financement dans le cadre de programmes existants ou de nouveaux programmes.

Équipements récréatifs et sportifs

La majorité des projets déposés au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) a été refusée en janvier 2021. Ces demandes, pourtant consensuelles et répondant à des besoins clairs, n'ont pas obtenu de suite. Bien que le programme fasse l'objet d'un financement des gouvernements du Québec et du Canada, la FQM tient à rappeler que le budget octroyé pour ce programme est insuffisant, les projets déposés totalisant 1,5 G\$ pour une enveloppe de 294 M\$.

Les besoins en matière d'infrastructures récréatives et sportives ne sont plus à démontrer; la demande a explosé depuis deux ans et les restrictions sanitaires ont inévitablement réduit l'offre. L'offre de services de base, comme les arénas, par exemple, est aussi à risque puisque plusieurs d'entre elles ont dépassé leur durée de vie utile.

La FQM demande que les dossiers refusés en 2021 dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives soient reconsidérés dans le cadre d'un programme bonifié à hauteur de 1,2 G\$.

Les partenariats entre les municipalités et le milieu scolaire doivent aussi être permis, voire favorisés, dans le cadre de ce nouveau programme.

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

L'annonce en juin 2021 du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) est un bon exemple de la reconnaissance de la réalité des municipalités de toutes les tailles et des ajustements permettant l'éligibilité de nouvelles catégories de bâtiments.

Doté d'une enveloppe de 90 M\$, ce programme a pour objectif d'accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins -soit celles disposant de moyens financiers limités- leur permettant ainsi de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux. Il tient en outre compte de la réalité des municipalités éligibles n'ayant pas toutes la même capacité de planification et de besoins en investissements importants pour les bâtiments municipaux.

La FQM demande, afin de combler davantage de besoins concernant des travaux à des bâtiments municipaux, que le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), très populaire auprès des municipalités, soit de nouveau financé à hauteur de 90 M\$ pour l'année fiscale 2022-2023.

LE TRANSPORT PLUS QUE JAMAIS AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ : UNE AIDE CRUCIALE À UN SERVICE ESSENTIEL

Les services de transport collectif et adapté ont été gravement affectés par la pandémie. Lors de la mise en place du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC), le ministère a demandé aux municipalités de maintenir leur niveau de service et de financement pour être admissible à cette nouvelle aide financière. L'enveloppe gouvernementale insuffisante n'a cependant pas permis au gouvernement de respecter le niveau de financement prévu durant la pandémie, et ce particulièrement en dehors de la région de Montréal.

La plupart des municipalités et des MRC doivent maintenant réinjecter des sommes supplémentaires importantes afin de préserver leurs services et conserver un achalandage suffisant pour maintenir le niveau de leur financement gouvernemental.

Cette situation difficile est amplifiée par les retards du ministère à transmettre des informations budgétaires de base aux municipalités locales et régionales. En effet, même si les budgets au niveau local sont adoptés à la fin de l'année 2020, les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles seulement en juin 2021 et celles du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) en novembre 2021.

Il en résulte une pression financière importante sur les gouvernements locaux, les municipalités ayant dû avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services à la population. Cette situation déplorable freine plusieurs projets porteurs pour relancer ces services.

Pour ajouter à l'exaspération des MRC, le ministère des Transports (MTQ) souhaite se baser sur les années récentes de pandémie comme référence pour établir le financement des années à venir. Appliquer cette politique équivaldrait à une baisse draconienne des services en région.

D'autres pratiques irritent les acteurs sur le terrain et nuisent au bon fonctionnement des services de transport :

- Le MTQ demande actuellement un remboursement des subventions si le milieu municipal augmente sa contribution et qu'un surplus est enregistré en fin d'année. Par exemple, si le milieu municipal injecte 20 000 \$ et que cela engendre un surplus équivalent, le MTQ récupère 50 % de cette somme;
- Les subventions du ministère arrivant toujours tard dans l'année financière, une partie de ces surplus servent de fonds de roulement aux MRC. Il faudrait plutôt mettre en place une stratégie de réinvestissement des surplus au lieu de les déduire systématiquement;
- Les responsables du MTQ ont indiqué l'inadmissibilité de la rémunération du personnel administratif et des frais liés à l'administration du service de transport adapté.

Finalement, l'exemple de la région de Montréal est souvent évoqué comme raison pour expliquer le refus du ministère d'accueillir notamment les demandes des MRC. Ceci est un irritant important, la situation des MRC étant incomparable avec celle de la région montréalaise.

En 2020, compte tenu des effets importants de la pandémie sur le transport des personnes, le MTQ était donc venu en aide aux MRC en mettant en place le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes. Le programme couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2022. Ainsi, afin d'éviter de provoquer une situation de sous-financement chronique, cette aide d'urgence devrait être prolongée jusqu'à ce qu'un modèle viable soit trouvé.

La FQM demande au gouvernement de maintenir, au-delà du 31 décembre 2022, le financement des services de transport collectif et adapté des MRC, selon les grilles et l'achalandage de 2019, en utilisant le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC). Les montants de référence devraient être indexés et le financement bonifié si une MRC est incapable, dans les modalités proposées, de continuer d'opérer un service jugé nécessaire.

La FQM propose de collaborer avec le ministère des Transports pour établir les modalités du Programme de subvention au transport adapté et du Programme d'aide au développement du transport collectif, ainsi que d'effectuer un changement de calendrier pour assurer le dévoilement des modalités et du financement de ces programmes avant l'adoption des budgets municipaux.

LA FQM ALLIÉE DU RENOUVEAU EN TRANSPORT AÉRIEN

Le transport aérien régional n'a pas échappé aux conséquences des vastes transformations causées par la pandémie. À l'été 2020, Air Canada abandonnait plusieurs lignes régionales au Québec et laissait les résidents de ces régions sans desserte, isolés. Les régions du Québec doivent retrouver l'accès à une desserte aérienne adéquate. Toutefois, il faut éviter de retomber dans le même piège que par le passé et reproduire des modèles semblables de quasi-monopoles qui ont, à plusieurs reprises, conduit à l'échec.

Au plus fort de la pandémie, la FQM a invité le ministre des Transports, M. François Bonnardel, à se saisir de ce dossier, ce qu'il a rapidement fait en créant le Groupe d'intervention sur les dessertes aériennes régionales (GIDAR). Du même coup, la FQM a insisté sur l'importance de distinguer les mesures de maintien des services à court terme (période de pandémie) de celles menant vers une solution durable, à moyen et long terme (post-pandémique).

Ainsi, grâce à l'intervention du gouvernement du Québec, une certaine desserte aérienne a pu être maintenue par des transporteurs régionaux existants durant toute la période de la pandémie, et ce, en offrant le meilleur niveau de service possible dans les circonstances.

Selon nous, il est maintenant temps de travailler sur la relance du transport aérien régional. Le gouvernement du Québec doit rapidement mettre en place les conditions favorables. Il faut innover et déployer un réseau qui répond véritablement aux besoins de toutes les régions du Québec. Le contexte post-pandémique offre l'occasion d'imaginer une organisation complètement repensée du transport aérien régional au Québec, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés.

À cet égard, la Fédération demeure convaincue que le modèle à mettre en place doit reposer d'abord sur les transporteurs régionaux québécois existants qui, ensemble, présentent une grande capacité d'adaptation aux besoins ainsi que la souplesse opérationnelle requise.

La relance de la desserte aérienne des régions du Québec devra se faire graduellement et s'ajuster selon l'évolution des besoins. Il faudra d'abord susciter l'intérêt des voyageurs, tant professionnels que d'agrément, à reprendre l'avion, et développer un marché d'usagers susceptible de permettre la rentabilité du service aérien. Pour ce faire, le gouvernement devra mettre en place des conditions incitatives autant pour les voyageurs que pour les transporteurs en adaptant les programmes mis en place durant la pandémie.

Encourager les voyageurs à prendre l'avion

Le gouvernement pourrait également permettre et encourager, lorsque justifié, l'utilisation des services de transport aérien régionaux par les fonctionnaires de l'État, pour les déplacements de longue distance.

De plus, les mesures mises en place durant la pandémie par le ministère du Tourisme pour inciter les Québécois et les Québécoises à visiter les régions du Québec ont eu des effets très bénéfiques pour les régions. Il y a donc également lieu de maintenir cet élan par des mesures adaptées au contexte post-pandémique et à encourager les voyageurs à utiliser les services aériens régionaux.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable que les transporteurs régionaux travaillent ensemble de façon à simplifier l'utilisation des services aériens pour les passagers, tout en optimisant la flexibilité, la stabilité et la viabilité du réseau.

Il faut cependant que le gouvernement appuie la mise en place de ce modèle par des mesures de soutien appropriées.

La FQM croit fermement qu'il est non seulement possible, mais souhaitable, de réinventer le transport aérien régional dans le contexte actuel de relance économique et qu'elle demeure disponible pour collaborer au succès d'une telle démarche. La Fédération considère d'ailleurs que l'ensemble du milieu municipal doit être partenaire et associé à la structuration et au déploiement des services aériens dans les régions du Québec.

La FQM demande que le gouvernement permette et encourage l'utilisation des services de transport aérien régionaux pour les fonctionnaires de l'État et mette en place des mesures pour inciter les citoyens à utiliser les services aériens en région.

La FQM demande que le gouvernement incite les transporteurs régionaux à collaborer pour simplifier l'utilisation des services aériens pour les passagers et appuie la mise en place de ce modèle de coopération entre les transporteurs existants par des mesures de soutien appropriées.

VISION STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION

L'HABITATION : UNE DIMENSION INCONTOURNABLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE TOUTE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT

L'habitation est une composante indissociable de l'aménagement du territoire et de toute démarche de planification stratégique du développement et de l'occupation dynamique des territoires.

Ainsi, plusieurs régions et MRC ont retenu l'accès à la propriété et aux logements locatifs comme axe prioritaire d'intervention. Certaines se sont dotées d'une politique ou d'une stratégie sur l'habitation, à laquelle sont rattachés des outils d'accompagnement pour les municipalités visant le développement d'une offre de logements pour soutenir leurs entreprises dans leurs efforts d'attirer plus de travailleurs dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre affectant toutes les régions du Québec.

En effet, la problématique de la pénurie de main-d'œuvre a fait apparaître de façon encore plus sérieuse la problématique du manque de logements locatifs et de propriétés disponibles. Ce manque d'offre en matière d'habitation a été accentué ces dernières années par un mouvement migratoire des populations des grands centres vers les régions. Ce mouvement, constaté dès 2019, s'est accentué avec l'arrivée de la pandémie et l'imposition du télétravail en 2020. L'Institut de la statistique du Québec note même une amplification du phénomène en 2020-2021 dans son plus récent Bulletin sociodémographique paru en janvier 2022.

Afin de solutionner cette problématique et d'accélérer le développement de logements locatifs, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçait en décembre 2021 un nouveau programme doté d'une enveloppe de 200 M\$ qui soutiendra le développement de l'offre de logements abordables. Ce nouveau programme, dont les modalités seront connues sous peu, s'inscrit dans une nouvelle approche de partenariat en élaboration par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à doter le gouvernement du Québec d'un nouveau Plan d'action en matière d'habitation. Les objectifs du Plan viseront à mieux répondre aux besoins des populations et à assurer une meilleure coordination, cohérence et synergie des interventions, tout en favorisant la concertation des acteurs impliqués dans le secteur de l'habitation.

Pour la FQM, le nouveau Plan d'action en habitation du MAMH devrait être un levier pour consolider le partage des responsabilités entre les différentes instances gouvernementales et le milieu municipal, reconnu en tant que gouvernement de proximité.

Soutien à la cohérence des interventions en matière d'habitation

La FQM est d'avis que la MRC est l'échelle pertinente pour la planification stratégique des besoins en matière d'habitation dans une visée structurante et à long terme. La FQM est également d'avis que les sommes de 200 M\$ annoncées seront vite épuisées devant l'importance des besoins.

La FQM demande que les sommes annoncées de 200 M\$, pour soutenir et accélérer le développement de l'offre de logements locatifs abordables, puissent être majorées avec l'ajout d'une enveloppe d'au moins 100 M\$ afin de se doter, collectivement, des moyens et de l'agilité nécessaires pour répondre à la crise du logement actuelle.

Par ailleurs, afin de ne pas se retrouver en contexte de crise du logement comme actuellement, la FQM croit que les initiatives prises par plusieurs municipalités et MRC, de se doter d'une politique sur l'habitation et le logement social, devraient être favorisées et soutenues pour s'assurer de la cohérence des interventions.

Ainsi, le soutien aux politiques d'habitation des MRC ainsi qu'aux programmes et aux actions en matière de développement du logement social et abordable pourrait être prévu dans le cadre du programme de soutien au développement de l'offre de logements abordables à venir. Ce soutien pourrait inclure :

- Le développement de la vision de l'habitat à l'échelle de la MRC;
- Les objectifs et les principes destinés à répondre aux besoins de la population dans un juste équilibre entre toutes les municipalités du territoire et en favorisant la mixité sociale;
- La planification du développement du logement social et abordable;
- La mise sur pied d'outils d'accompagnement et d'incitatifs comme la mise en place de programmes favorisant la construction, la rénovation ou la location annuelle de logements, tel qu'il est maintenant permis aux municipalités et MRC depuis l'adoption du projet de loi n° 49 en novembre 2021.

La FQM demande que soit prévue, dans un premier temps, une enveloppe de 4,5 M\$ soutenant les démarches d'élaboration de politique de l'habitation à l'échelle des MRC et qui appuieront le nouveau Plan gouvernemental en habitation ainsi que la gestion des programmes qui en découleront.

Concrètement la FQM propose un soutien financier de l'ordre de 50000 \$ par MRC, convenu par entente, afin de mettre à jour l'état de la situation de l'habitation constaté par le ministère avant l'arrivée de la pandémie et de la tendance accentuée d'un retour vers les régions. Les portraits régionaux de l'habitation, disponibles sur le site du MAMH, auraient avantage à être mis à jour et bonifiés par l'analyse prospective des acteurs locaux qui ont cette lecture fine des besoins,

considérant que les données présentées reflètent la réalité d'avant la pandémie, soit de 2016 à 2018.

Cet état de la situation bonifié permettrait à chaque MRC et municipalité de se doter d'une politique de développement de l'habitation adaptée à la réalité du territoire, qui répondra également aux stratégies d'attractivité mises en place, assurant ainsi une meilleure coordination, cohérence et synergie des interventions tout en favorisant la concertation des acteurs impliqués dans le secteur de l'habitation.

L'ensemble des interventions, tant du MAMH, de la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) que celles des acteurs locaux en sera renforcée.

Nouvelle approche pour accélérer la concrétisation des logements sociaux annoncés

La problématique actuelle du logement fait également réapparaître l'urgence d'accélérer la création de logements sociaux promis pour répondre à la demande. En appui à cette urgence, il y aurait encore plus de 37000 ménages qui seraient inscrits sur les listes d'attente pour avoir accès à un logement à loyer modique en HLM.

Selon les portraits régionaux de l'habitation faits par le MAMH en 2016, 21 % des ménages québécois consacraient plus de 30 % de leur revenu pour se loger. La situation ne peut que s'être aggravée pour ces ménages, considérant la crise du logement et la hausse de l'Indice des prix à la consommation qui a fait un bond historique au cours des derniers mois et qui risque de prendre du temps à se résorber.

Par ailleurs, le vérificateur général du Québec (VG) procédait à l'audit de performance du programme AccèsLogis Québec en 2020. Dans son Rapport, rendu public en octobre 2020, on apprend que la «SHQ n'a pas élaboré de stratégie d'intervention ni réalisé d'analyses lui permettant de s'assurer d'une utilisation judicieuse de ses programmes, dont le programme AccèsLogis Québec, afin de maximiser l'aide aux ménages ayant des besoins en matière de logement». De plus, le vérificateur indique que «la SHQ n'exerce pas les contrôles financiers appropriés lors de l'évaluation des projets afin de s'assurer que les fonds disponibles seront utilisés judicieusement». À ces constats, le VG formule plusieurs recommandations, dont celles de «Concevoir une stratégie d'intervention permettant une utilisation judicieuse des principaux programmes d'aide aux ménages locataires afin de répondre au plus grand nombre de besoins en matière de logements sociaux et abordables», et de «Mettre en place les contrôles appropriés afin de réaliser des logements abordables, et ce, au meilleur coût possible».

Devant ces constats, la FQM recommande à la SHQ que soient revus ses programmes de soutien au développement de l'offre de logements sociaux et abordables afin d'assurer une délivrance plus rapide pour les ménages à faible et à modeste revenu, et qu'une révision des pratiques puisse être faite de façon à abaisser les coûts de réalisation ou d'intervention jugées non essentielles. En outre, nous croyons primordial que la Société revoie ses procédures de contrôle, souvent jugées trop

lourdes, ainsi que le rôle de plusieurs acteurs dans le processus de réalisation des projets. En effet, la réalisation de projets est devenue trop complexe et la multiplication des groupes et intervenants a contribué à amplifier les problèmes. Aussi, nous suggérons au gouvernement de simplifier le processus en s'appuyant sur les municipalités locales et régionales pour atteindre ses objectifs en matière d'habitation.

La FQM recommande que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) envisage toutes les avenues réalistes et possibles afin que puisse se concrétiser rapidement la réalisation des 2 200 logements sociaux et abordables annoncés.

La FQM recommande également à la SHQ qu'elle révise le processus de réalisation des projets de logements locatifs sociaux et abordables et qu'elle envisage de nouvelles approches afin que soit accélérée la livraison de ces logements et ce, tel que recommandé par le vérificateur général du Québec, au meilleur coût possible.

Soutien aux initiatives et expérimentations novatrices pour une offre locative adaptée

La situation du manque de logements locatifs en région et dans les plus petits milieux a été nommée partout. Les mouvements de populations, notamment des jeunes familles, des grands centres vers les régions ont été particulièrement accentués depuis les deux dernières années en raison de la pandémie et de l'imposition du télétravail. Conséquemment, la pénurie de main-d'œuvre a incité les entreprises et les municipalités en région à redoubler d'efforts afin d'attirer de nouveaux travailleurs, dont les travailleurs étrangers.

Ainsi, la recherche de logements pour les nouveaux arrivants s'est transformée en véritable parcours du combattant, l'offre d'habitation et de logements locatifs étant quasiment nulle dans les petites localités.

La FQM recommande ainsi que soit mis en place un Fonds de soutien aux initiatives novatrices afin que puisse être développée une offre de logements locatifs diversifiée et adaptée notamment aux petits milieux, où la construction de blocs de logements locatifs conventionnels n'est pas une option.

Ce Fonds serait composé de 15 enveloppes attribuées à chacune des régions administratives, excluant les 10 villes de 100 000 habitants et plus, selon une répartition à convenir sur la base de l'analyse des besoins, permettant ainsi de soutenir des projets novateurs appuyés et portés par les acteurs locaux, incluant les municipalités concernées et en privilégiant les plus petits milieux.

Inspirée de l'initiative de la région de la Gaspésie qui a réservé une somme de 2 M\$ de son enveloppe du volet 1 — Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR), la gestion de ces enveloppes régionales pourrait être intégrée au volet 1, ajoutant ainsi un volet 1a

— Soutien aux initiatives et expérimentations novatrices en matière d’habitation. Cette proposition s’appuie sur un processus de gestion connu du Fonds régions et ruralité.

La FQM recommande que soit mis en place un Fonds de soutien aux initiatives novatrices et expérimentations en matière d’habitation avec une enveloppe réservée par région administrative.

La FQM recommande, afin de faciliter la gestion de ce nouveau fonds, que celui-ci soit intégré au volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR). Ainsi, le volet 1a — Soutien aux initiatives novatrices et expérimentations en matière d’habitation pourrait être régi avec les mêmes règles appliquées au volet 1 du FRR.

Budget d’au moins 1 M\$ par région.

Mesures fiscales en soutien à la construction de nouveaux logements

Une autre problématique s’ajoute à la crise du logement pour les régions plus éloignées et les milieux ruraux : celle d’une rentabilité peu attrayante. En effet, l’augmentation du coût des matériaux et la pénurie de main-d’œuvre, qui affectent durement le secteur de la construction, ont fait augmenter de façon significative l’investissement nécessaire à toute nouvelle construction. Parallèlement, le prix des loyers dans ces régions n’a pu suivre cette même cadence et est demeuré beaucoup plus bas que dans les régions plus centrales, ce qui les rend moins attrayantes pour les promoteurs immobiliers.

Il devient donc impératif de concevoir des incitatifs financiers ou fiscaux afin de soutenir ces régions dans leurs efforts pour répondre à la demande et développer une offre de logements locatifs abordables et accessibles à ces nouvelles familles qui ont fait le choix de venir s’y établir.

La FQM demande au ministre du Revenu que soient mises en place des mesures fiscales favorisant la construction de nouveaux logements en région qui prendront en considération le déséquilibre entre les coûts de construction et le prix médian des loyers des régions notamment éloignées. Ces mesures pourraient prendre la forme de :

- Crédits d’impôt à l’investissement pour la construction de logements;
- Mesures fiscales ou autres subventions permettant d’amenuiser les surcoûts de construction en région éloignée versus le prix médian des loyers.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT : RECONDUCTION ET BONIFICATION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

Programme apprécié et important pour maintenir un parc immobilier de qualité dans les régions du Québec, le programme RénoRégion prendra fin le 31 mars 2022. De l'avis de tous, celui-ci doit incontestablement être reconduit et majoré de façon significative afin que soit prise en considération l'augmentation importante des coûts de la construction liée à la hausse des coûts des matériaux. De plus, la révision des surcoûts selon les régions doit être actualisée.

Le programme doit également maintenir une prévisibilité pour en faciliter la planification et la gestion par les mandataires que sont les MRC, en confirmant les sommes pour les trois prochaines années, soit jusqu'en 2026.

La FQM réitère également sa demande de réviser les critères d'admissibilité afin de permettre à plus de ménages à revenu modeste d'en bénéficier également.

Ainsi, la Fédération recommande à nouveau que soit mis en place un comité FQM-Société d'habitation du Québec afin de revoir les critères de répartition des sommes du programme RénoRégion entre les MRC ainsi que ses critères d'admissibilité, afin que celui-ci réponde davantage aux besoins des citoyens des MRC concernées.

La FQM demande la reconduction du programme RénoRégion avec une majoration significative de son enveloppe afin que soit prise en considération l'augmentation importante des coûts de la construction ainsi que les surcoûts selon une évaluation par région.

La FQM demande que les sommes soient confirmées pour les 3 prochaines années afin de faciliter la planification et la gestion du programme par les mandataires que sont les MRC.

POUR SUIVRE ET PÉRENNISER LES ACTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE NOTRE RICHESSE PATRIMONIALE

Ces dernières années, la FQM a choisi de mettre la préservation et les actions de mise en valeur du patrimoine au cœur de ses demandes budgétaires et tient à souligner l'accueil favorable du gouvernement et de la ministre de la Culture et des Communications (MCC) à ses demandes.

Le succès du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), annoncé en décembre 2019 à l'Assemblée des MRC et rapidement bonifié quelques mois plus tard en réponse à la demande des municipalités, est un excellent indicateur de la volonté du milieu municipal d'agir en ce sens.

L'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine* en avril 2021 est venue officialiser l'intention du gouvernement de donner plus de pouvoirs aux municipalités et aux MRC afin d'agir collectivement à la protection du patrimoine jugé d'intérêt.

Il est maintenant temps de consolider les actions.

UN RÉSEAU D'AGENTS EXPERTS EN PATRIMOINE IMMOBILIER À PÉRENNISER

Le volet 2 du PSMMPI a permis la conclusion de nombreuses ententes avec les MRC pour l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier. L'importance de doter les MRC de ressources expertes en patrimoine et de moyens pour intervenir avait été ardemment défendue par la FQM, notamment à l'occasion du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec et entendu par la ministre.

C'est près d'une trentaine d'agents qui ont été embauchés et presque autant de MRC négocient leur entente. Celles-ci visent à «outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier pour qu'il contribue davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier.»

La FQM invite la ministre de la Culture et des Communications à une réflexion sur la pérennité des actions soutenues par ce programme et plus spécifiquement le réseau des agents de développement en patrimoine immobilier. Les premières ententes signées à la suite de l'annonce du programme viendront à échéance dans un peu plus d'un an. Rappelons que les agents, selon le protocole d'entente, ont le mandat de mettre en place des conditions favorables à la connaissance, à la mise en valeur, à la protection et à la transmission du patrimoine immobilier dans leurs milieux respectifs. Leurs tâches sont nombreuses et, en tant qu'experts, ces derniers ont la responsabilité de voir à l'application des obligations touchant le patrimoine immobilier, dont la réalisation des inventaires qui seront intégrés au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, à contribuer à la citation de biens patrimoniaux, à accompagner les conseils locaux du patrimoine et des comités

consultatifs d'urbanisme, à offrir des conseils spécialisés en patrimoine culturel immobilier et à promouvoir les pratiques innovantes.

Considérant que le programme prendra fin le 31 mars 2022 et qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment la réalisation des inventaires dont les critères sont actuellement en discussion au sein du MCC et de la Table des partenaires en patrimoine, le financement des ressources expertes doit être reconduit. Rappelons que les MRC ont l'obligation, par la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine*, de réaliser ces inventaires d'ici avril 2026. La reconduction du programme doit donc être prévue, au minimum, au-delà de cette échéance.

Considérant que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) « vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier », la FQM demande à la ministre de la Culture et des Communications que le PSMMPI soit reconduit au-delà de 2026 afin de consolider les actions entreprises et de soutenir l'obligation de la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier et tout ce que cela implique.

La FQM demande la reconduction des ententes du volet 2 concernant l'embauche des agents de développement en patrimoine immobilier pour réaliser les mandats qui leur sont confiés et soutenir les MRC dans les nouvelles obligations inscrites à la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine*, dont l'adoption d'un règlement de démolition et la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier.

L'URGENCE DE SOUTENIR LA SAUVEGARDE DE NOS ÉGLISES

La FQM revient encore cette année sur l'enjeu de l'avenir des églises. L'état de la situation du patrimoine religieux, et plus spécifiquement le sort des églises de nos villages, est un enjeu prioritaire dans toutes les régions du Québec. Le phénomène de la fermeture des églises par les fabriques s'accélère depuis les dernières années et a été particulièrement accentué par la crise sanitaire actuelle.

Ce délestage, rappelons-le, se répercute dans les municipalités qui se retrouvent avec ces imposants bâtiments trop souvent dans un état critique, négligés par le manque de financement dû à la baisse importante de la pratique du culte et incidemment, de revenu pour la paroisse et la fabrique.

Le portrait dressé par le professeur titulaire à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), M. Luc Noppen, et son équipe de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine, en 2020, est toujours

d'actualité : sur les 2947 églises existantes en 2020, 702 avaient été converties à un autre usage dont 136 offrants encore des activités liées au culte. 2 129 seraient encore en activité, mais dont l'avenir est incontestablement incertain à court et moyen terme considérant la courbe accélérée de délestage de ces bâtiments par les fabriques. En effet, depuis les dix dernières années, près de la moitié de toutes les conversions (47 %) ont eu lieu depuis 1950. En appui à cette analyse, selon une autre étude réalisée en 2018, une église sur trois a été fermée entre 1995 et 2003.

Le MCC mettait sur pied en 2020 un nouveau *Programme visant la protection et la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux* doté d'une enveloppe de 5 M\$ et dont la gestion a été confiée au Conseil du patrimoine religieux du Québec. Les premiers appels de projets ont vite démontré l'importance des besoins et ont épuisé l'enveloppe, les projets déposés dépassant largement les sommes disponibles.

Rappelons que le Programme comporte deux volets : le premier soutenant la démarche pour l'identification d'un projet de reconversion et le deuxième soutenant sa réalisation. Depuis 2020, plus de 75 % des demandes ont été pour la phase de diagnostic et d'identification du projet de reconversion ou de requalification. Pour le second appel de projets, qui se terminait le 20 août 2021, les demandes étaient pour la réalisation des travaux.

Selon nos données et les projets qui ont été financés dans le cadre du volet 1 — Incubateur à projet de reconversion du Programme pour la requalification des lieux de culte, c'est un budget estimé à 50 000 \$ qui est nécessaire pour bien amorcer le projet de reconversion. Cette phase est primordiale pour la réussite du projet basé sur un carnet de santé du bâtiment juste et précis, ainsi qu'un plan d'affaire réaliste, bénéficiant de l'appui de la communauté.

La FQM demande, à la lumière du succès et de l'évolution des demandes de ces appels de projets, qu'une enveloppe de 5 M\$ pour les trois prochaines années soit dédiée à la phase de définition du nouvel usage du lieu de culte excédentaire de celle soutenant la réalisation du projet de reconversion.

De plus, la FQM demande que les sommes prévues pour le financement de cette phase soient disponibles en tout temps et non uniquement dans le cadre d'un appel de projets à date fixe, inapproprié à l'urgence entourant l'annonce d'une fermeture.

Accroître le soutien aux projets de reconversion des églises

Rappelons encore une fois que ces bâtiments d'exception ont été construits grâce à la généreuse contribution des paroissiens et paroissiennes qui se sont privés pour réaliser l'édification de ces monuments au cœur de nos villes et villages québécois. De quel levier financier dispose une municipalité de 500 habitants pour restaurer, reconvertir et entretenir son église? La restauration et l'entretien nécessitent des investissements faramineux qu'une petite municipalité ne peut assumer seule. L'État doit faire sa part; il s'agit d'une responsabilité collective.

La FQM recommande que le MCC bonifie l'enveloppe prévue de façon substantielle pour la reconversion des lieux de culte du volet 2 du Programme visant la requalification des lieux de culte patrimoniaux et que cette enveloppe soit distincte de celle soutenant la phase de diagnostic et d'élaboration du projet de reconversion.

Une enveloppe de 45 M\$, à raison de 15 M\$ par année, permettrait de répondre à la demande.

Offre de partenariat au gouvernement

La FQM intervient déjà en accompagnement de projets de restauration et reconversion de bâtiments religieux et est à même de constater la croissance de ces demandes même de la part de communautés religieuses qui souhaiteraient bénéficier de son expertise.

Ainsi, considérant qu'une grande majorité des futurs projets auront lieu dans les petites localités disposant de moins de moyens et de ressources, la FQM réitère sa proposition au gouvernement de convenir d'un partenariat permettant à toutes les municipalités aux prises avec la problématique de fermeture et de reprise de leur église, de bénéficier d'un accompagnement approprié nécessaire à l'initiation de la démarche par un diagnostic de l'état de santé du bâtiment et de les soutenir dans leur réflexion de reprise et reconversion de leur église en d'autres usages.

FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CRÉATION, LA RESTAURATION ET LA PROTECTION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

En juin 2017, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* est adoptée à l'Assemblée nationale suivant les inondations importantes survenues au Québec au printemps 2017. Cette dernière a introduit de nouveaux dispositifs au cadre législatif, en priorisant une approche d'évitement et une planification intégrée, afin d'assurer la conservation de ces écosystèmes naturels aux fonctions écologiques reconnues, tant pour la qualité des ressources en eau, le maintien de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'atteindre le principe d'aucune perte nette de milieux humides fixés par la Loi, différents moyens d'interventions ont été introduits, dont un régime de compensation financière pour l'atteinte aux milieux humides, balisé par voie réglementaire, un programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, ainsi que l'obligation légale pour les MRC d'élaborer des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Dans le cadre du processus d'actualisation du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), ayant notamment mené à une révision des activités soustraites au paiement d'une contribution financière pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et de celles admissibles au remplacement de la contribution financière par des travaux de restauration, la FQM a réitéré la nécessité que le gouvernement injecte annuellement des sommes au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Actuellement, ce Fonds est uniquement alimenté par les sommes perçues lors de l'atteinte aux milieux humides et hydriques, limitant ainsi la capacité d'intervention des MRC qui n'interviennent pas ou très peu dans ces milieux. Au total, 50 MRC ou territoires équivalents ont contribué moins de 100 000 \$ au Fonds, nombre en incluant quelques-unes qui n'ont aucune contribution à ce jour. Le peu de sommes disponibles dans certaines MRC ne signifie pas nécessairement qu'il y a peu d'interventions. En effet, ces interventions ne sont pas toujours assujetties à la compensation, par exemple pour des cannebergières, des tourbières et des bleuetières, et désormais pour l'ensemble des cultures. Or, nous savons que les interventions essentielles pour protéger et restaurer les milieux humides nécessiteront des investissements considérables.

Dans le cas contraire où des territoires contribuent de façon importante au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, les élus-es sont toujours en attente de voir les possibilités qu'ils auront quant au redéploiement des projets. Il leur apparaît nécessaire que cet argent revienne sur les territoires ayant alimenté le Fonds et que les projets choisis tiennent compte des priorités identifiées au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) des MRC concernées. Il s'agit d'une question d'équité, fondamentale pour les MRC ayant une abondance de milieux humides et hydriques.

Par ailleurs, la disponibilité des sommes pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques s'avère d'autant plus nécessaire suivant le dépôt par l'ensemble des MRC, au cours des prochains mois, des premiers plans régionaux des milieux humides et hydriques.

Avec les connaissances et la vision d'ensemble des écosystèmes naturels présents sur leurs territoires, acquises dans le cadre de l'exercice d'élaboration des PRMHH, et les investissements nécessaires pour la réalisation d'actions concrètes, et fortes de la concertation de tous les milieux, les MRC seront en mesure d'atteindre les objectifs de conservation des MHH, mais aussi des milieux naturels, tout en préservant les capacités de développement de leurs territoires et les besoins futurs. Les premiers PRMHH, dont le dépôt est prévu en juin 2022, provoqueront un changement important dans la planification territoriale. Dans un contexte où le gouvernement souhaite revoir l'aménagement du territoire au Québec, les PRMHH peuvent constituer un levier important de la future Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

La FQM demande, afin d'assurer une équité territoriale et le déploiement de projets de création de milieux humides sur l'ensemble du territoire québécois, l'injection de 10 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Ces sommes serviraient aux MRC pour restaurer ou créer des milieux humides, incluant celles dont la contribution actuelle au Fonds ne permet pas de mettre de l'avant de tels projets.

Dans la foulée du dépôt en juin 2022 par les MRC de leurs Plans régionaux des milieux humides et hydriques pour répondre aux nouvelles exigences législatives, la FQM demande 100 M\$ à l'échelle du Québec pour que les MRC puissent mettre en œuvre leur plan.

LES MILIEUX NATURELS AU CENTRE DES MILIEUX DE VIE

Un milieu de vie est un milieu naturel. Les résidents de nos communautés bénéficient de l'accès à des milieux naturels de qualité protégés par leurs représentants élus.

Depuis quelques années, ces préoccupations prennent de plus en plus d'importance. Pour les élus-es municipaux, en première ligne de la lutte contre les changements climatiques, la possibilité de protéger des milieux naturels et de les mettre en valeur découle en des actions concrètes et significatives. Les municipalités ont cependant besoin de moyens financiers pour poser de telles actions.

UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DANS LA MRC D'ARGENTEUIL

La présence de milieux naturels d'importance sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, incluant la diversité des écosystèmes, représente une richesse incontestable à préserver pour les générations actuelles et futures.

Guidé par cette prémisse, le conseil de la MRC a décidé, depuis 2016, de pousser son engagement encore plus loin en élaborant la Stratégie de conservation des milieux naturels d'Argenteuil.

Les objectifs poursuivis par la stratégie :

- Maintenir les services écologiques;
- Protéger la qualité des lacs, des cours d'eau et des bassins versants;
- Conserver les paysages d'intérêt de la région;
- Préserver les habitats pour la faune et la flore;
- Protéger les points chauds de biodiversité;
- S'adapter aux changements climatiques.

Ces objectifs se traduisent en plusieurs actions, certaines déjà réalisées, d'autres en cours ou à venir. Le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) d'Argenteuil couvre également certaines actions.

Les priorités identifiées par les acteurs consultés au cours de l'élaboration de la stratégie de la MRC d'Argenteuil consistent en :

- Des partenariats avec les organismes de conservation pour réaliser des projets répondant aux orientations de la présente stratégie;
- Un intérêt accru des communautés locales pour l'observation de la nature;
- Un argumentaire économique pour l'importance des biens et services que procurent les milieux naturels d'Argenteuil;
- Une concertation locale dans chacune des municipalités;

- Un accompagnement et des formations auprès des décideurs sur les outils de conservation;
- Une diffusion publique de la connaissance sur les milieux naturels argenteuillais;
- Une démarche de compensation pour les milieux naturels et humides de moindre valeur.

Les MRC, comme Argenteuil, qui souhaitent être à l'avant-garde de la conservation et de la mise en valeur à des fins écotouristiques de leurs milieux naturels doivent être soutenues par le gouvernement. Ouvrir la porte à de telles initiatives sur tout le territoire l'aiderait à atteindre ses propres objectifs en matière environnementale et à bonifier l'offre écotouristique qui ne cesse de croître en popularité.

Dans les consultations sur la réforme du Fonds d'électrification et de changements climatiques, la FQM avait fait une proposition claire et constructive concernant les milieux naturels. Nous considérons de telles actions encore plus cruciales pour nos milieux avec l'évolution de la situation environnementale.

La FQM demande de mettre sur pied un programme permettant le financement de projets municipaux de conservation (acquisition et restauration de milieux naturels) jouant un rôle stratégique pour la qualité des milieux de vie et le bien-être des communautés.

Assurant une planification intégrée de la protection et de la valorisation des milieux naturels pour le développement durable de chaque territoire, les mesures budgétaires proposées font écho à la volonté exprimée par le gouvernement de revoir l'aménagement du territoire et s'inscrivent assurément dans la lignée des objectifs de la future Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

S'il y a une constante dans l'actualité depuis quelques années, c'est le changement. Alors que nous sommes acteurs et observateurs de cette rapide évolution, deux thèmes la symbolisent principalement. D'un côté, un nouveau paradigme d'occupation du territoire lié à l'accès à un milieu de vie de qualité et à l'accès à la nature, de l'autre, l'enjeu de main-d'œuvre, déjà présent avant la pandémie, et qui s'accroît.

Dans les deux cas, le gouvernement du Québec a pris acte du changement et a mis en place des mesures pour s'adapter à la nouvelle réalité. Par ailleurs, le travail effectué pour sauver les entreprises et la vigilance acharnée du gouvernement et des services de développement des MRC ont permis, au pire de la crise, de maintenir le tissu commercial et industriel des régions bien vivant.

De l'avis de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), il est maintenant temps d'aller encore plus loin et de jeter les bases du futur des régions. De plus en plus de Québécois et Québécoises choisissent les régions. La grande majorité des MRC du Québec a d'ailleurs vu son bilan migratoire interne s'améliorer et 60 d'entre elles connaissent leur meilleur résultat depuis 2001-2002. C'est une toute nouvelle façon de voir l'aménagement, le développement et l'occupation du territoire.

La FQM propose que tous ensemble nous prenions les devants pour que le Québec soit la société la plus en avance, la plus adaptée à la nouvelle économie et au nouveau paradigme d'occupation du territoire. C'est en quelque sorte un chantier de la productivité et des infrastructures que nous devons entreprendre, à l'image des perspectives ouvertes par les grands chantiers hydroélectriques et le déploiement d'Internet. Nous demandons, en ce sens, des mesures structurantes pour que toutes les régions du Québec soient à l'avant-garde du changement et prêtes à s'approprier pleinement cette nouvelle façon de voir notre économie, la société et tous les projets de vie qui la composent.

PRENDRE LES DEVANTS POUR LA PRODUCTIVITÉ DES RÉGIONS

La couverture cellulaire partout sur le territoire

La FQM demande que 10 M\$ soient mis à la disposition des MRC du Québec pour faire la cartographie de la couverture cellulaire sur leur territoire. Les contrats pour la réalisation de la cartographie feraient l'objet d'appels d'offres coordonnés par la FQM.

La FQM propose que soit mis sur pied un programme conjoint entre les gouvernements du Québec et du Canada afin de déployer rapidement la technologie cellulaire de pointe, incluant la technologie 5G, dans toutes les régions du Québec pour le bien-être et la connectivité des résidents, l'accueil de nouvelles familles et pour soutenir la productivité des entreprises (PME, agriculteurs, acériculteurs, etc.).

Accès entreprise Québec : bâtir sur la solidité d'un réseau

La FQM demande au gouvernement d'ajouter un mandat de soutien à la relève entrepreneuriale au Fonds local d'investissement (FLI) pour permettre aux repreneurs potentiels de qualité de réaliser leur projet. Le nouveau modèle pourrait prendre la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt à l'entreprise pour que le transfert se concrétise.

Chaque dossier étant différent, la flexibilité accordée à la MRC et à son comité d'investissement devrait se baser sur cette nouvelle approche. Il est important que la MRC détienne la marge de manœuvre nécessaire pour déterminer les conditions de l'aide accordée au repreneur.

Nous rappelons que la MRC est responsable de l'intégrité du Fonds local d'investissement (FLI). Un financement devra être prévu pour mettre en branle cette nouvelle approche.

La FQM demande au ministre des Finances pour le budget 2022-2023, qu'une enveloppe réservée au FLI volet relève, avec la possibilité de pardon de prêt allant de 100 000 \$ à 300 000 \$ selon la taille et la réalité de la MRC, soit disponible pour le soutien financier retenu, notamment les éventuelles pertes de capital en cas de résiliation d'actifs des prêts de relève octroyés à moins de 2 % d'intérêt ou encore un possible soutien financier au niveau des études nécessaires à la transaction.

De plus, nous pourrions envisager la création d'une enveloppe distincte facilitant la gestion du risque pour cette éventuelle mesure et ainsi préserver la pérennité du FLI. Le coût total annuel estimé de cette mesure structurant les économies de nos territoires serait d'au plus 15 M\$.

La FQM demande, afin de soutenir l'action des membres du réseau Accès entreprise Québec dans les années futures, que le ministère de l'Économie et de l'Innovation accompagne les MRC dans l'élaboration d'une vision stratégique en vue d'un meilleur arrimage entre leur vision du développement de leur territoire et les interventions d'Investissement Québec.

La FQM demande que des ententes sectorielles soient conclues à l'échelle des MRC pour favoriser leur développement économique.

La FQM demande que le ministère de l'Économie et de l'Innovation mette à la disposition des membres du réseau Accès entreprise Québec une somme visant à concevoir et à conclure ces ententes dans l'optique d'un développement cohérent et structuré de l'économie sur leur territoire et suivant une vision reconnue par tous les intervenants.

La FQM demande un budget pour accompagner les entreprises afin d'accroître leur productivité à travers l'automatisation de leurs processus et la robotisation.

L'ARTERRE : un modèle qui a fait ses preuves

La FQM demande que soit mis en place, à l'image du Programme Services-Conseils, un programme d'aide financière permettant le maintien des agents de maillage de L'ARTERRE dans les territoires et un support à sa coordination assurant une cohérence et une harmonisation du service.

Ce programme d'aide financière annuel de 70 000 \$ par MRC leur permettrait de poursuivre ou de développer le service L'ARTERRE sur leur territoire. Une enveloppe de 4,2 M\$ est à prévoir pour maintenir les agents de maillage en place et financer l'implantation d'agents dans de nouvelles MRC. Une somme additionnelle devrait être prévue afin de pérenniser la coordination du programme.

Revoir et adapter les programmes pour des infrastructures en bon état

La FQM demande que le gouvernement du Québec assure, conjointement avec le gouvernement du Canada, le financement à long terme des infrastructures municipales à travers un modèle :

- Flexible et applicable à différents types d'actifs;
- Basé sur une analyse globale des besoins de la municipalité et non pas pour un seul type d'infrastructure;
- Simple, en ce sens qu'il respecte les priorités identifiées par les municipalités dans leur planification.

La FQM demande que le gouvernement du Québec, pour assurer une planification efficace dans les municipalités du Québec, mette en place une stratégie pour aider et soutenir financièrement les municipalités dans la planification de leurs travaux via la préparation et l'adoption de plans de gestion des actifs adaptés à la réalité de chacune.

La FQM demande que le gouvernement du Québec conçoive sa vision et son action pour que les municipalités se dotent d'un système de gestion des actifs en concertation avec la FQM et en s'appuyant sur son expertise.

Des défis à relever sur le court terme

Barrages municipaux

La FQM demande que tous travaux découlant de ces nouvelles exigences soient admissibles à du financement dans le cadre de programmes existants ou de nouveaux programmes.

Équipements récréatifs et sportifs

La FQM demande que les dossiers refusés en 2021 dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives soient reconsidérés dans le cadre d'un programme bonifié à hauteur de 1,2 G\$.

Les partenariats entre les municipalités et le milieu scolaire doivent aussi être permis, voire favorisés, dans le cadre de ce nouveau programme.

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

La FQM demande, afin de combler davantage de besoins concernant des travaux à des bâtiments municipaux, que le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), très populaire auprès des municipalités, soit de nouveau financé à hauteur de 90 M\$ pour l'année fiscale 2022-2023.

Le transport plus que jamais au centre du développement

Transport collectif et adapté : une aide cruciale à un service essentiel

La FQM demande au gouvernement de maintenir, au-delà du 31 décembre 2022, le financement des services de transport collectif et adapté des MRC, selon les grilles et l'achalandage de 2019, en utilisant le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC). Les montants de référence devraient être indexés et le financement bonifié si une MRC est incapable, dans les modalités proposées, de continuer d'opérer un service jugé nécessaire.

La FQM propose de collaborer avec le ministère des Transports pour établir les modalités du Programme de subvention au transport adapté et du Programme d'aide au développement du transport collectif ainsi que d'effectuer un changement de calendrier pour assurer le dévoilement des modalités et du financement de ces programmes avant l'adoption des budgets municipaux.

La FQM alliée du renouveau en transport aérien

La FQM demande que le gouvernement permette et encourage l'utilisation des services de transport aérien régionaux pour les fonctionnaires de l'État et mette en place des mesures pour inciter les citoyens à utiliser les services aériens en région.

La FQM demande que le gouvernement incite les transporteurs régionaux à collaborer pour simplifier l'utilisation des services aériens pour les passagers et appuie la mise en place de ce modèle de coopération entre les transporteurs existants par des mesures de soutien appropriées.

VISION STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION

L'habitation : une dimension incontournable de l'aménagement du territoire et de toute démarche de développement

Soutien à la cohérence des interventions en matière d'habitation

La FQM demande que les sommes annoncées de 200 M\$, pour soutenir et accélérer le développement de l'offre de logements locatifs abordables, puissent être majorées avec l'ajout d'une enveloppe d'au moins 100 M\$ afin de se doter, collectivement, des moyens et de l'agilité nécessaires pour répondre à la crise du logement actuelle.

La FQM demande que soit prévue, dans un premier temps, une enveloppe de 4,5 M\$ soutenant les démarches d'élaboration de politique de l'habitation à l'échelle des MRC et qui appuieront le nouveau Plan gouvernemental en habitation ainsi que la gestion des programmes qui en découleront.

Nouvelle approche pour accélérer la concrétisation des logements sociaux annoncés

La FQM recommande que la Société d’Habitation du Québec (SHQ) envisage toutes les avenues réalistes et possibles afin que puisse se concrétiser rapidement la réalisation des 2 200 logements sociaux et abordables annoncés.

La FQM recommande également à la SHQ qu’elle révise le processus de réalisation des projets de logements locatifs sociaux et abordables et qu’elle envisage de nouvelles approches afin que soit accélérée la livraison de ces logements et ce, tel que recommandé par le vérificateur général du Québec, au meilleur coût possible.

Soutien aux initiatives et expérimentations novatrices pour une offre locative adaptée

La FQM recommande que soit mis en place un Fonds de soutien aux initiatives novatrices et expérimentations en matière d’habitation avec une enveloppe réservée par région administrative.

La FQM recommande, afin de faciliter la gestion de ce nouveau fonds, que celui-ci soit intégré au volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR). Ainsi, le volet 1a — Soutien aux initiatives novatrices et expérimentations en matière d’habitation pourrait être régi avec les mêmes règles appliquées au volet 1 du FRR.

Coût estimé de la mesure : 15 M\$ (en moyenne 1 M\$ par région).

Mesures fiscales en soutien à la construction de nouveaux logements

La FQM demande au ministre du Revenu que soient mises en place des mesures fiscales favorisant la construction de nouveaux logements en région qui prendront en considération le déséquilibre entre les coûts de construction et le prix médian des loyers des régions notamment éloignées. Ces mesures pourraient prendre la forme de :

- Crédits d’impôt à l’investissement pour la construction de logements;
- Mesures fiscales ou autres subventions permettant d’amenuiser les surcoûts de construction en région éloignée versus le prix médian des loyers.

Amélioration de l'habitat : reconduction et bonification du programme RénoRégion

La FQM demande la reconduction du programme RénoRégion avec une majoration significative de son enveloppe afin que soit prise en considération l'augmentation importante des coûts de la construction ainsi que les surcoûts selon une évaluation par région.

La FQM demande que les sommes soient confirmées pour les 3 prochaines années afin de faciliter la planification et la gestion du programme par les mandataires que sont les MRC.

Poursuivre et pérenniser les actions de protection et de mise en valeur de notre richesse patrimoniale

Un réseau d'agents experts en patrimoine immobilier à pérenniser

Considérant que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) « vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier », la FQM demande à la ministre de la Culture et des Communications (MCC) que le PSMMPI soit reconduit au-delà de 2026 afin de consolider les actions entreprises et de soutenir l'obligation de la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier et tout ce que cela implique.

La FQM demande la reconduction des ententes du volet 2 concernant l'embauche des agents de développement en patrimoine immobilier pour réaliser les mandats qui leur sont confiés et soutenir les MRC dans les nouvelles obligations inscrites à la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine*, dont l'adoption d'un règlement de démolition et la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier.

L'urgence de soutenir la sauvegarde de nos églises

La FQM demande, à la lumière du succès et de l'évolution des demandes de ces appels de projets, qu'une enveloppe de 5 M\$ pour les trois prochaines années soit dédiée à la phase de définition du nouvel usage du lieu de culte excédentaire de celle soutenant la réalisation du projet de reconversion.

De plus, la FQM demande que les sommes prévues pour le financement de cette phase soient disponibles en tout temps et non uniquement dans le cadre d'un appel de projets à date fixe, inapproprié à l'urgence entourant l'annonce d'une fermeture.

Accroître le soutien aux projets de reconversion des églises

La FQM recommande que le MCC bonifie l'enveloppe prévue de façon substantielle pour la reconversion des lieux de culte du volet 2 du Programme visant la requalification des lieux de culte patrimoniaux et que cette enveloppe soit distincte de celle soutenant la phase de diagnostic et d'élaboration du projet de reconversion.

Une enveloppe de 45 M\$, à raison de 15 M\$ par année, permettrait de répondre à la demande.

Fonds supplémentaires pour la création, la restauration et la protection de milieux humides et hydriques

La FQM demande, afin d'assurer une équité territoriale et le déploiement de projets de création de milieux humides sur l'ensemble du territoire québécois, l'injection de 10 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Ces sommes serviraient aux MRC pour restaurer ou créer des milieux humides, incluant celles dont la contribution actuelle au Fonds ne permet pas de mettre de l'avant de tels projets.

Dans la foulée du dépôt en juin 2022 par les MRC de leurs Plans régionaux des milieux humides et hydriques pour répondre aux nouvelles exigences législatives, la FQM demande 100 M\$ à l'échelle du Québec pour que les MRC puissent mettre en œuvre leur plan.

Les milieux naturels au centre des milieux de vie

La FQM demande de mettre sur pied un programme permettant le financement de projets municipaux de conservation (acquisition et restauration de milieux naturels) jouant un rôle stratégique pour la qualité des milieux de vie et le bien-être des communautés.



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343
Sans frais : 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
fqm.ca